

# BULLETIN MUNICIPAL CHATELNEUF

DECEMBRE 2017



# SOMMAIRE

- 3 - Edito - Mot du Maire
- 4 et 5 - Budget
- 6 - Infos mairie - formalités administratives
- 7 - Urbanisme - tarifs salle associative
- 8 - Annuaire des entreprises
- 9 - Voirie et projets 2018 - Appel au civisme déchets verts
- 10 à 15 - Adressage
- 16 et 17 - Pole technique intercommunal
- 18 et 19 - Commission Ecole
- 20 à 23 - Loire Forez Agglomération
- 24 à 27 - Comptes rendus conseils municipaux
- 28 et 29 - Un peu d'histoire
- 30 - Déclarez vos ruches
- 31 - Syndicat Grimard Montvadan
- 32 - Paroisse Ste Thérèse
- 33 - Bibliothèque
- 34 - Sou des écoles
- 35 - Cantine scolaire
- 36 - Ecole Publique
- 37 - Club du 3° Age
- 38 - Loisirs et Culture du Mont Semiol
- 39 - Club Sportif des Hautes Chaumes
- 40 - Association des Jeunes de Chatelneuf
- 41 - Comité des fêtes
- 42 - Etat Civil

# Edito – Mot du maire

*Chères Villageoises, Chers Villageois*

*Chaque année, à pareille époque, le bulletin municipal, trait d'union entre les élus et la population, retrace l'historique des actions engagées par la municipalité. Mais au-delà des informations purement locales, il se doit de vous informer des évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des informations pratiques susceptibles de vous aider dans vos démarches au quotidien.*

*Pour les internautes, de plus en plus nombreux, le site «[www.chatelneuf.fr](http://www.chatelneuf.fr)» vous permet d'accéder à toutes les informations relatives à la commune, et notamment les comptes rendus des séances des conseils municipaux. Il vous offre également la possibilité de nous faire part de vos remarques, suggestions ; Nous travaillons actuellement sur l'amélioration du site en le rendant plus interactif.*

*A **mi-mandat**, un certain nombre de dossiers sont en phase préparatoire, certains sur les rails depuis un peu plus d'un an, et les plus classiques, finalisés :*

- ***En phase préparatoire** : la mise en place de volets roulant aux fenêtres de l'école, la rénovation et mise en conformité des toitures de l'école, de l'église et de l'annexe de la cure.*
- ***Toujours en cours d'élaboration**, l'adressage des rues qui bien sûr a suscité la curiosité de nos administrés et de nos élus qui au travers de réunions et groupes de travail, ont su faire renaître le passé et ont été force de proposition. Un projet de construction d'un bâtiment intercommunal, en collaboration avec les communes d'Essertines en Châtelneuf et Bard, dans le cadre de la mutualisation, est à l'étude.*
- ***Finalisés** : dans le cadre des économies d'énergie, il a été prévu le remplacement des robinets thermostatiques pour les chauffages des appartements de la cure. Nous avons aussi investi de nos propres deniers dans le remplacement de l'outil informatique de l'école par l'achat de 10 nouveaux ordinateurs.*

*Une analyse descriptive plus approfondie des différents programmes figure dans les pages de ce bulletin. En ce qui nous concerne, et comme vous le savez, la dotation de fonctionnement dédiée aux communes s'amenuise d'années en années. La gestion du budget communal s'articule autour de deux piliers incontournables : maintenir et améliorer les infrastructures en plaçant le citoyen au cœur de nos préoccupations et en gardant le souci du bon usage des deniers publics.*

### ***Mes sincères remerciements :***

- *À l'ensemble des acteurs économiques de notre commune qui ont fait le choix de s'investir en zone rurale,*
- *Aux présidents d'associations et bénévoles qui assurent des animations tout au long de l'année, et qui maintiennent du lien social,*
- *À toutes les personnes qui ont accepté d'apporter leur contribution éclairée dans les différentes commissions auxquelles elles consacrent de leur temps.*
- *À l'ensemble des employés communaux qui apportent leurs savoir-faires au bon fonctionnement des différents services.*
- *Aux adjoints et élus qui, par leurs précieux conseils, ont à cœur de servir leurs concitoyens et de faire évoluer leur cadre de vie.*

*Aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de construire un projet de vie à CHATELNEUF, qui trouveront les réponses adaptées à leurs aspirations !*

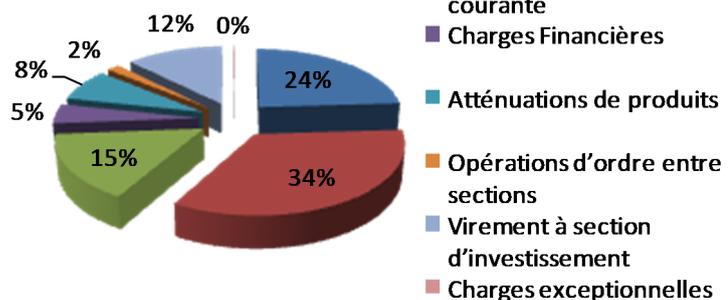
*Voilà, j'espère que vous prendrez plaisir à découvrir ce bulletin municipal 2017.*

*Il ne me reste plus qu'à me joindre à mon Conseil, pour vous souhaiter Mes Meilleurs Vœux pour cette Nouvelle Année, que celle-ci vous apporte, Joie, Sérénité et Bonheur à vous et vos proches.*

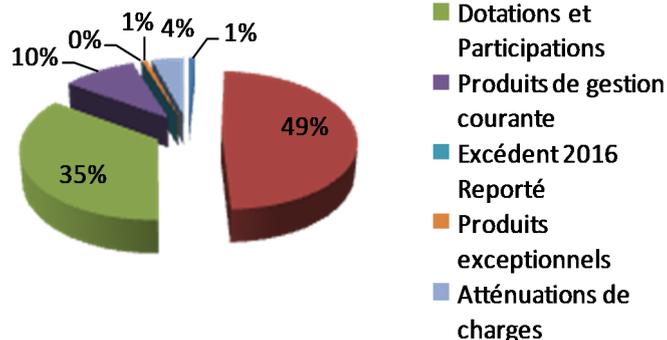
# BUDGET

## Fonctionnement

### dépenses fonctionnement



### recettes fonctionnement

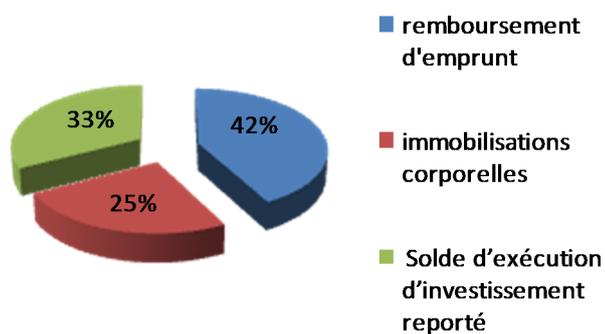


Dépenses 2017	Montants	%
Charges à caractères Générales	51909,48	24,04
Charges de Personnel	73877	34,22
Autres charges de gestion courante	33458	15,5
Charges Financières	10000	4,63
Atténuations de produits	16236	7,52
Opérations d'ordre entre sections	3518	1,63
Virement à section d'investissement	26716	12,37
Charges exceptionnelles	200	0,09
<b>Total Dépenses 2017</b>	<b>215914.48</b>	<b>100</b>

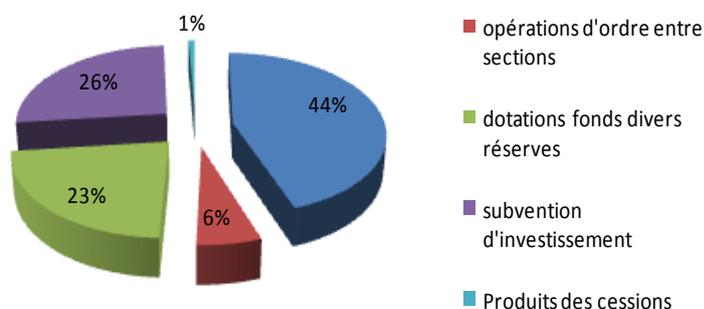
Recettes 2017	Montants	%
Produits des services	1530	0,71
Impôts et Taxes	85691	39,69
Dotations et Participations	61862	28,65
Produits de gestion courante	18000	8,34
Excédent 2016 Reporté	39731.48	18,4
Produits exceptionnels	1300	0,6
Atténuations de charges	7800	3,61
<b>Total Recettes 2017</b>	<b>215914.48</b>	<b>100</b>

# Investissement

## dépenses investissement



## recettes investissement



Dépenses 2017	Montants	%
remboursement d'emprunt	25275	42,24
immobilisations corporelles	14980	25,04
Solde d'exécution d'investissement reporté	19581	32,72
<b>Total Dépenses 2017</b>	<b>59836</b>	<b>100</b>

Recettes 2017	Montants	%
virement section de fonctionnement	26716	44,65
opérations d'ordre entre sections	3518	5,88
dotations fonds divers réserves	13579	22,69
subvention d'investissement	15573	26,03
Produits des cessions	450	0,75
<b>Total Recettes 2017</b>	<b>59836</b>	<b>100</b>

# INFORMATIONS MAIRIE

## **Horaires d'ouverture au Public**

Mercredi de 10h00 à 14h30 - Jeudi de 10h00 à 14h30

Le Maire et les Adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

Tél Mairie : 04 77 76 84 29

Fax : 04 77 76 88 04

Adresse mail : [mairie.chatelneuf@wanadoo.fr](mailto:mairie.chatelneuf@wanadoo.fr)

## **Inscriptions sur la liste électorale**

Les inscriptions se font à la mairie de votre domicile avant le 31 décembre. Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## **Recensement Militaire**

Vous venez d'avoir 16 ans, vous êtes invités à vous présenter à la mairie de votre domicile afin de vous faire recenser dans les 3 mois à compter de vos 16 ans, munis du livret de famille de vos parents. Une attestation vous sera délivrée, elle vous sera nécessaire pour vous présenter aux examens, concours et permis de conduire.

## **Carte identité**

Depuis mars 2017, chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans l'une des 28 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil de demande de titre d'identité et non plus dans sa commune de résidence.

Ces dispositifs de recueil sont installés dans 28 mairies du département et sont les mêmes que ceux recevant les demandes de passeports. Dépôt des dossiers sur rendez-vous.

La demande carte nationale d'identité (CNI) est transmise via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés). Cette application informatique (déjà utilisée pour les passeports) permet donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et de l'envoyer en fabrication. La carte est ensuite à retirer auprès de la mairie où l'utilisateur a déposé son dossier.

## **Passeport**

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quel guichet à condition qu'il soit équipé d'une station d'enregistrement., et sur rendez-vous.

## **PACS**

Il se conclue en mairie depuis le 1 novembre 2017. Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

# URBANISME 2017

## Dépôt Permis de construire

DUCHEZ Pierric extension stabulation à Chazeau  
WEBER MEUNIER Muriel maison habitation à Chantecoq  
MEUNIER Michel Abri à chazeau  
MASSON Olivier Abri à Sollègue  
JAMBIN Nicolas démolition cloture-terrasse-abri à Fraisse  
BONNEFOY Julien Rénovation maison à Chazeau  
M. et Mme CHAZELLE Maison habitation à Chambrelin  
DESCHAMPS Ludovic et Magali maison habitation à Chantecoq

## Dépôt Déclaration préalable

MONIER Romain changement d'ouvertures à Fraisse  
REYNAUD Marc division foncière à Chantecoq

## Tarifs salle associative

- Tarif pour résidents de la commune :
  - Location week-end :250€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),  
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure
  - Location journée seule (jusqu'à 21h) :150€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus) ,  
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure
- Tarif pour résidents hors commune :
  - Location week-end : 290€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),  
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure
  - Location journée seule (jusqu'à 21h) :190€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),  
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure

Caution de 1000€ et attestation d'assurance obligatoire .

Réservations et renseignement: Mairie (04/77/76/84/29) ou Kamel Yahiaoui (06/71/58/20/44)  
ou Alexandra Clairet (07/82/77/68/49)

# Annuaire des entreprises

**ATOUT BOIS**

Mobilier bois extérieur  
Château  
42940 CHATELNEUF

☎ 06.69.40.97.23  
[atoutbois42@gmail.com](mailto:atoutbois42@gmail.com)  
[atoutbois-42.com](http://atoutbois-42.com)

**PIERRE BEAUFORT**

Plomberie sanitaire et chauffage  
La souche  
42940 CHATELNEUF

☎ 07.60.77.89.94  
[pierrotbeaufort@hotmail.fr](mailto:pierrotbeaufort@hotmail.fr)

**HAZELLE Fernand**

Dépannage – Réparation pneumatiques  
Fraisie  
42940 CHATELNEUF

☎ 06.85.01.29.37

**ING-GLOBAL-CONCEPT**

Ingénierie, Etudes techniques  
Sollègue  
42940 CHATELNEUF

☎ 06.18.48.85.78  
[lionel.charles@ing-global-concept.fr](mailto:lionel.charles@ing-global-concept.fr)

**SAS Garage**

**PLACE – FORESTIER**  
Réparation et entretien toutes marques  
mécanique et carrosserie  
Le Bourg  
42940 CHATELNEUF

☎ 04.77.76.85.17  
[cit.gge.place@wanadoo.fr](mailto:cit.gge.place@wanadoo.fr)  
[garage-place-forestier.iimdo.com](http://garage-place-forestier.iimdo.com)

**MARCHAND JM**

Tous Travaux Rénovation  
Chantecoq  
42940 CHATELNEUF

☎ 04.77.97.92.89  
☎ 06.87.09.21.17  
[marchandjm@live.fr](mailto:marchandjm@live.fr)

**Anthony MASSON**

Travaux agricoles / Travaux publics  
Le Bost  
42940 CHATELNEUF

☎ 06.36.40.11.21  
[masson42anthony@gmail.com](mailto:masson42anthony@gmail.com)

**Franck MONTAILLARD**

Travaux forestiers  
Abattage - Débardage  
Le Bost  
42940 CHATELNEUF

☎ 04.77.76.88.12  
☎ 06.08.40.88.97

**Répar'stores**

Réparation et modernisation  
De volets roulants  
Sollègue  
42940 CHATELNEUF

☎ 04.77.76.87.34  
☎ 06.42.58.80.01  
[guy.plagneux@reparstores.com](mailto:guy.plagneux@reparstores.com)  
[www.reparstores.com](http://www.reparstores.com)

**Sarl ROBERT & TRUNEL**

**Les garçons du bois**  
Menuiserie - Charpente  
Ossature bois - Scierie  
Le Bourg  
42940 CHATELNEUF

☎ 04.77.76.80.86  
[lqdb.charpente@gmail.com](mailto:lqdb.charpente@gmail.com)

**Sarl VALEZY PELARDY**

Chauffage-Sanitaire-Zinguerie  
Installation - Entretien – Dépannage  
Le Bourg  
42940 CHATELNEUF

☎ 04.77.76.83.45  
☎ 06.68.10.80.64  
[sarlvalezypelardy@orange.fr](mailto:sarlvalezypelardy@orange.fr)

# VOIRIE ET PROJETS 2018

Réfection toiture école et Eglise (changement tuiles)

Travaux d'enrobé sur le chemin de la Chana pour un montant de 52 746.54€

Mise en place de l'adressage

Construction d'un bâtiment technique pour le pole technique intercommunal avec Bard et Essertines en Chatelneuf



## Appel au civisme - dépôt sauvage de déchets verts

Un peu de civisme et de respect suite à des remarques en mairie, le produit des tontes de pelouses, taille de végétaux et autres n'ont pas à être déposés sur des terrains ou talus privés ou communaux .

Chacun doit gérer ses propres déchets dans sa propriété, une déchetterie est à votre disposition à Montbrison si besoin.



# ADRESSAGE

L'adresse permet la localisation précise des lieux

Elle est présente dans les documents administratifs nécessaires à la gestion des territoires et facilite l'organisation des secours

Dans le cadre du déploiement du THD : Très Haut Débit,

une adresse précise comprenant la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments est indispensable pour la commercialisation de la fibre optique qui devrait être opérationnelle en fin d'année 2018

Le conseil municipal a fait le choix de confier cette mission au service SIG :

Système d'Information Géographique de la communauté d'agglomération Loire Forez

La fourniture des plaques et numéros reste à la charge de la commune ainsi que la pose

Dans un premier temps, des réunions d'information et de travail ont été organisées avec les habitants de chaque village pour recueillir vos propositions et nous vous remercions pour votre participation

Aujourd'hui ce travail de recueil est terminé, les voies sont nommées en respectant au mieux vos souhaits car il a fallu éviter certains doublons

Le service SIG travaille sur l'attribution des numéros, numérotation métrique de chaque bâtiment

Ensuite réalisation des cartes, tableaux, fichiers ....

Puis communication des adresses en mairie et services administratifs : DGFIP, Poste, Services Secours, INSEE, Gestionnaires de réseau

La mairie adressera un courrier à chaque administré lui indiquant sa nouvelle adresse,

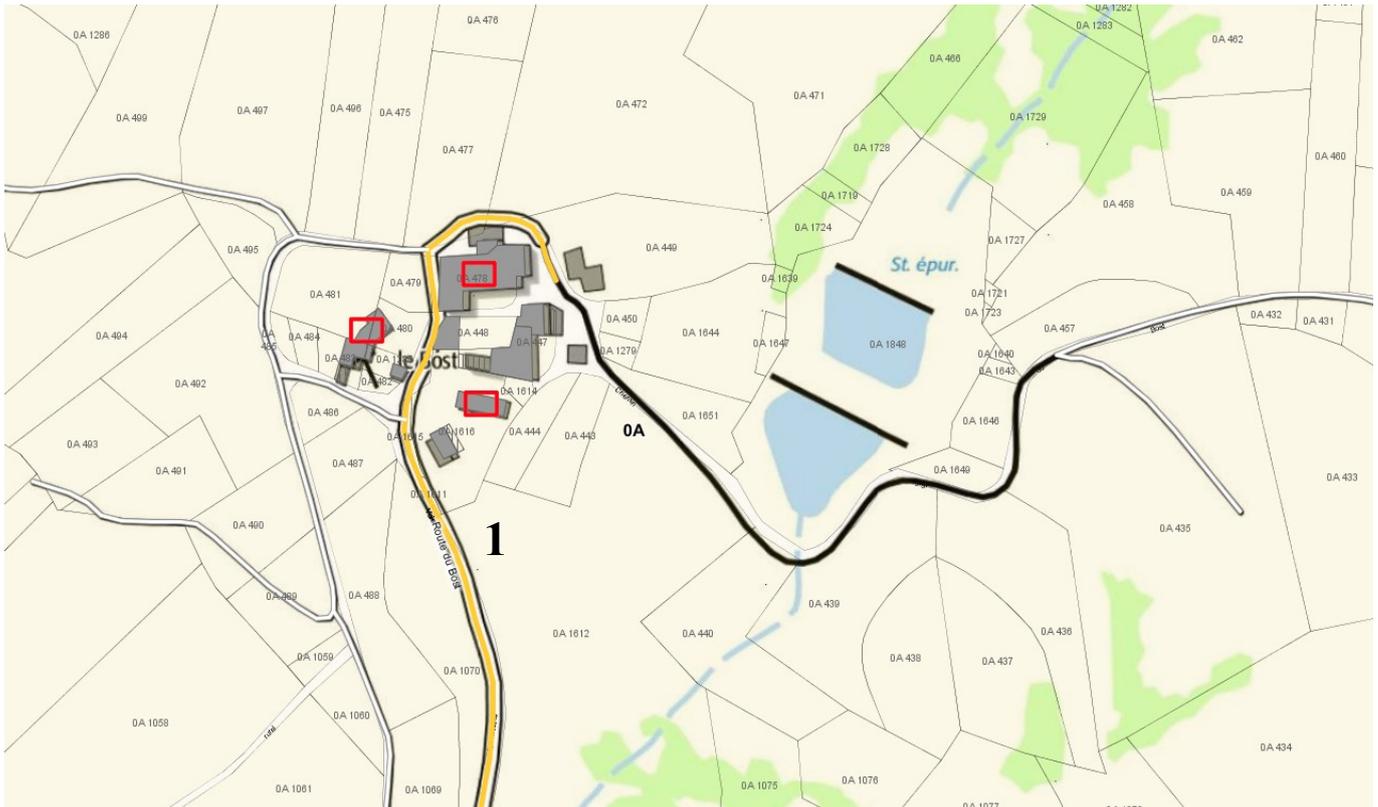
il aura 3 mois pour faire modifier ses coordonnées auprès des :

employeurs, banques, assureurs, fournisseurs divers eau, électricité, gaz, téléphone....

un guide explicatif du changement d'adresse vous sera proposé avec courriers type

Sur les cartes de chaque village vous pouvez connaître les nouveaux noms de rues de notre commune

# LE BOST



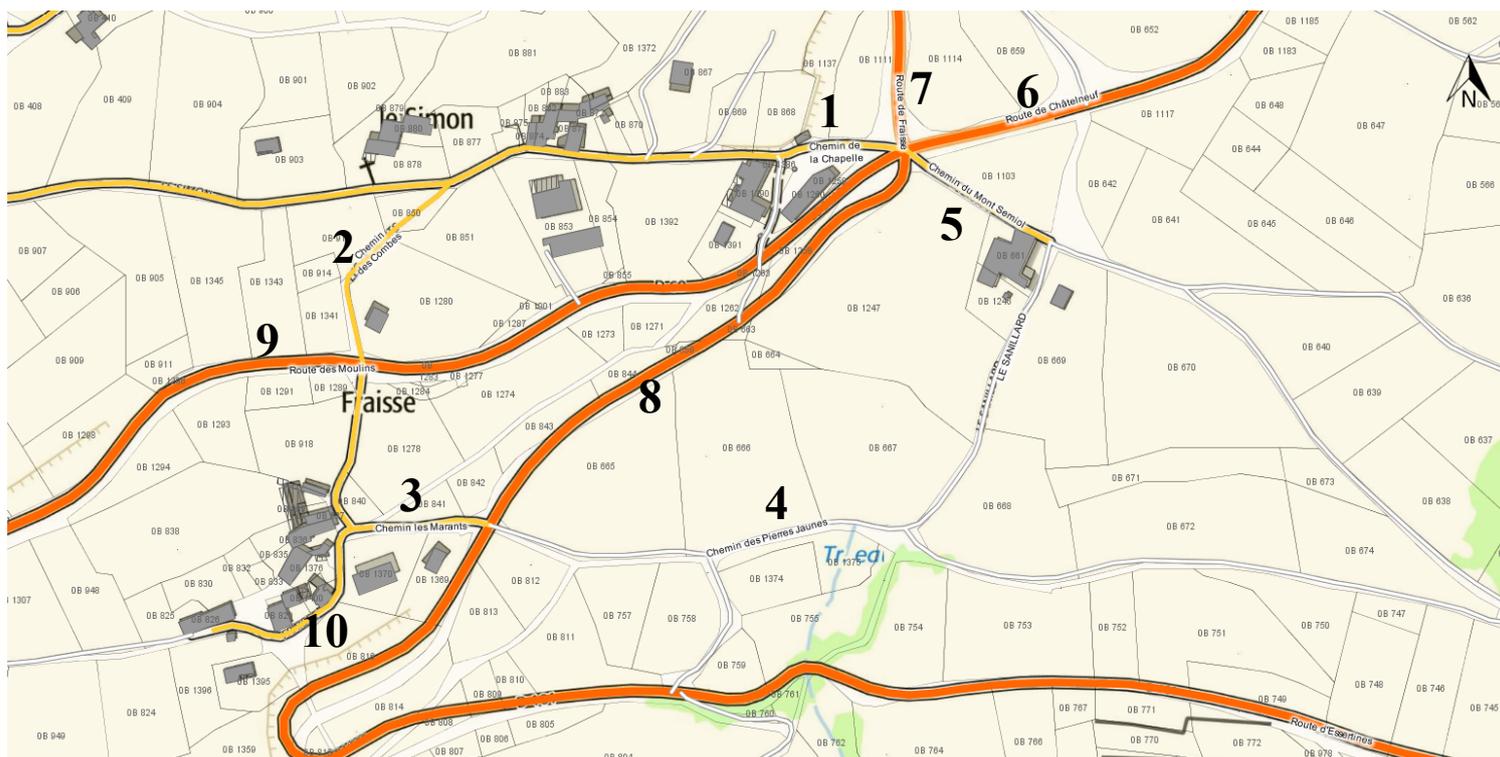
1- Route du Bost

# CHAZEAU



- 1- Chemin de Chazeau
- 2- Impasse de la Côte
- 3- Impasse du Pont

## FRAISSE BAS



- |                          |                              |                       |
|--------------------------|------------------------------|-----------------------|
| 1– Chemin de la Chapelle | 4– Chemin des Pierres jaunes | 7– Route de Fraisse   |
| 2– Chemin des Combes     | 5– Chemin du mont Semiol     | 8– Route d'Essertines |
| 3– Chemin des Marants    | 6– Route de Chatelneuf       | 9– Route des Moulins  |
| 10– Chemin des regards   |                              |                       |

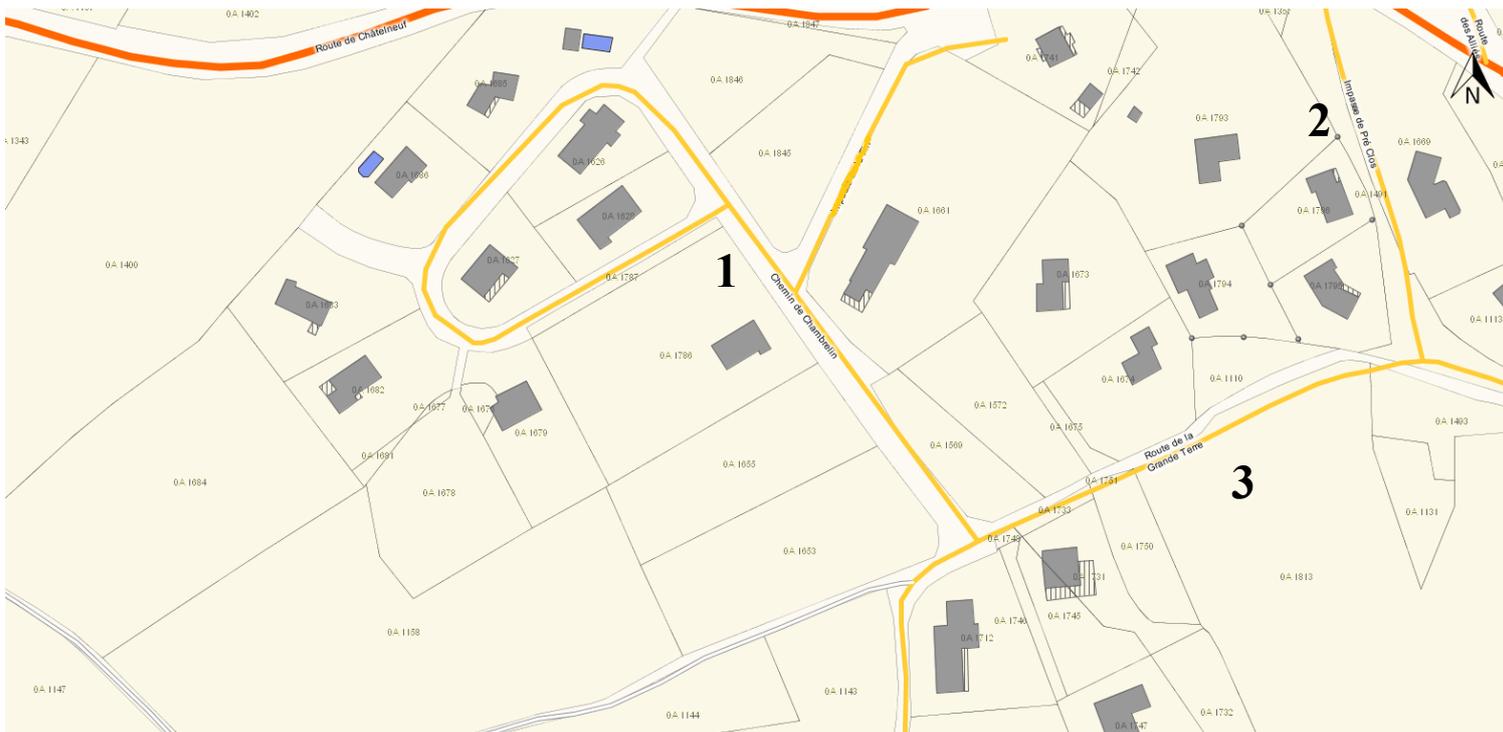
## FRAISSE HAUT ET MALECOT



- 1– Chemin du Garet
- 2– Chemin de Malécot
- 3– Chemin de la Chapelle



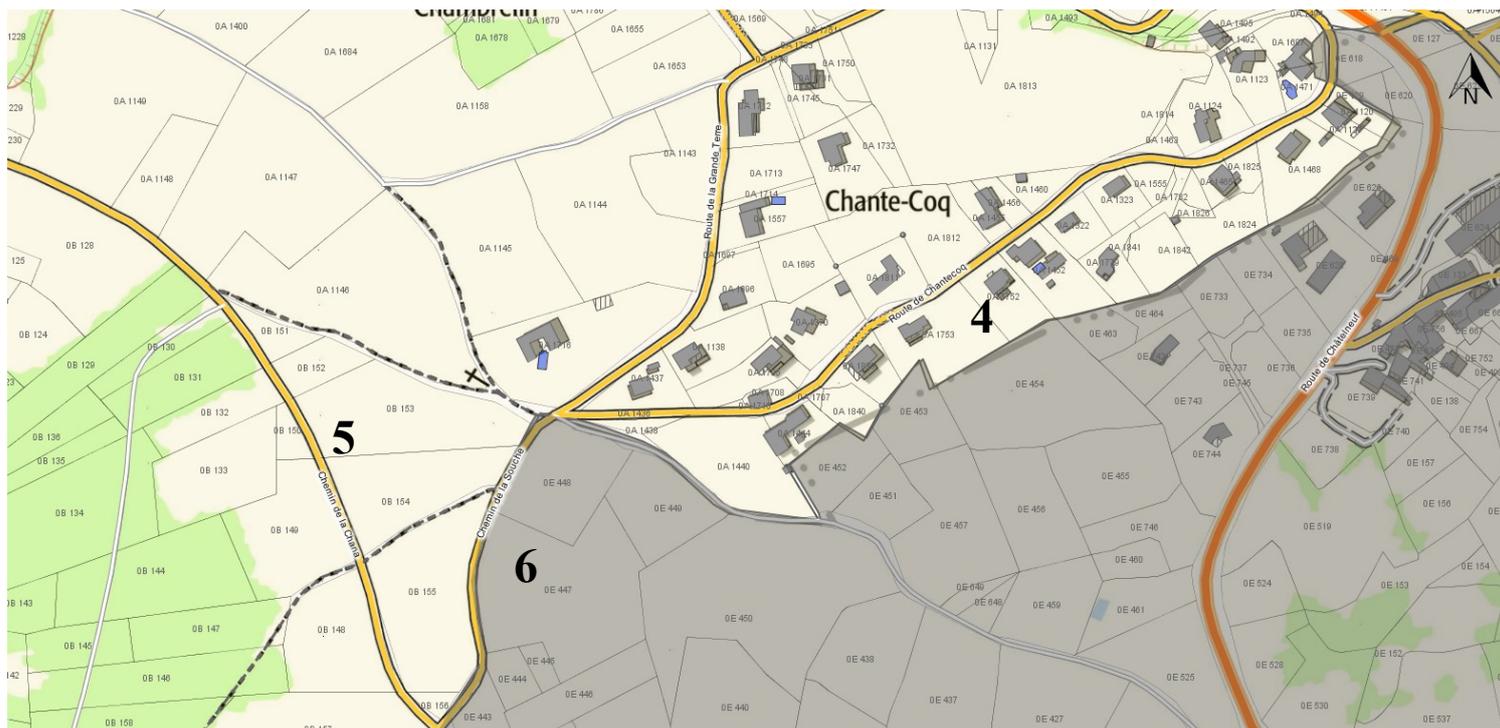
# CHAMBRELIN - GRANDE TERRE - CHANTECOQ - PRE CLOS



1– Chemin de Chambrelin  
2– Impasse de Pré Clos

3– Route de la Grande Terre  
4– Route de Chantecoq

5– Chemin de la Chana  
6– Chemin de la Souche



# PRE CLOS - CHAUME

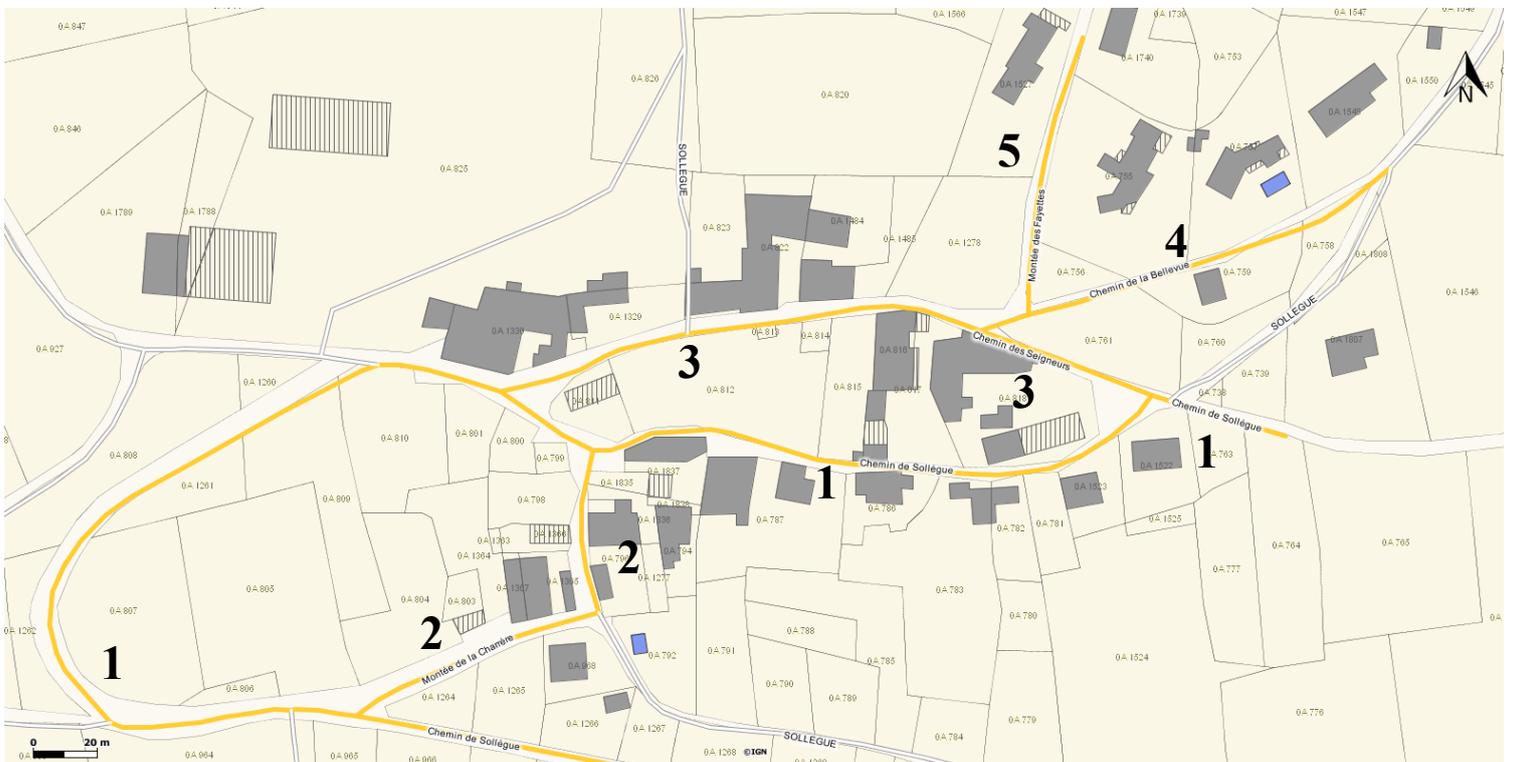


- 1- Route de la Grande Terre
- 2- Impasse de Pré Clos
- 3- Route de Chantecoq

- 4- Chemin des Grandes Oules
- 5- Chemin des 4 Vents
- 6- Route de Chatelneuf

- 7 - Route des Alliés  
( direction Sollègue-Chazeau)

# SOLLEGUE



- 1- Chemin de Sollègue
- 2- Montée de la Charrère
- 3- Chemin des Seigneurs

- 4- Chemin de la Belle Vue
- 5 - Montée des Fayettees

# POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Ce 1<sup>er</sup> janvier 2017 à vu la création du pôle technique intercommunal "Bard - Essertines - Châtelneuf", inédit sur le territoire.

Fruit d'une collaboration de longue date, par la mise à disposition du personnel technique, cette nouvelle entité fonctionne maintenant avec son propre budget, permettant une simplification administrative et des économies d'échelles.

Cette mutualisation permet aux 3 communes de conserver un maximum de travaux à effectuer en régie, malgré le transfert des compétences à Loire-Forez Agglomération : Entretien de la voirie, entretien des espaces verts des stations d'assainissement, et contrôle qualité de nos stations, ainsi que celle de 5 communes environnantes.

Cela répond pleinement à nos volontés d'élus de maintenir un maximum de service de proximité, permettant de conserver le pouvoir décisionnel, la réactivité, et l'assurance d'un travail bien fait.

## **Investissement 2017**

La mise en place de ce pôle à aussi permis de corriger quelques dysfonctionnements existants. Nous avons notamment fait l'acquisition d'un tracteur d'occasion (30 000 €), le fonctionnement antérieur avec une CUMA ou tracteur privé n'étant pas conforme avec la loi.

Dans un souci de gain de temps, de confort et pour la sécurité de nos agents, un micro tracteur avec broyeur a aussi été acheté (34 200 € dont 7 963,20 € de subvention). Celui-ci sert au quotidien pour l'entretien des stations, les espaces verts... et devrait permettre de nettoyer efficacement les chemins pendant la période hivernale.

Le fonctionnement et l'investissement sont financés au prorata de l'importance des communes soit 40 % pour Bard, 40% pour Essertines et 20% pour Châtelneuf

## **Bâtiment technique intercommunal**

Dans la continuité de la création de ce pôle, les 3 communes ont pour projet la construction d'un bâtiment technique intercommunal.

En effet, nous avons actuellement un besoin de stockage pour l'ensemble du matériel du pôle (Tracteurs, épareuse, remorques, broyeurs, petits matériel...) qui est actuellement entreposé, soit chez des particuliers, soit en extérieur.

Cela permettra aussi d'aménager un espace pour des travaux intérieurs (peinture, ponçage, soudure...)

La construction de ce bâtiment est prévue pour l'année 2018. Les premiers chiffrages estiment ces travaux à 250 000 €, pour lesquels nous espérons jusqu'à 80% de subvention (Région, Département et Etat)

## **Visite du Sous-Préfet**

Le 30 août dernier, le Sous-Préfet de la Loire, Remi RECIO, est venu visiter nos 3 communes lors d'une matinée découverte. Fonctionnement des 3 communes, spécificités et similitudes de chacune, création du pôle technique et bien sûr présentation du projet du bâtiment en commun! La matinée s'est clôturée à Bard, en partageant un repas confectionné par « *les Ateliers de Claire* »

### **Le pôle en quelque chiffre :**

- 2 agents techniques à plein temps (Bruno et Régis) et une secrétaire de mairie à temps partiel, environ 10h par mois (Christine)
- 1 budget commun (140 200 € de fonctionnement et 76 860 € d'investissement prévus en 2017)
- 57,796 km de voirie à entretenir
- 8 stations d'assainissement à faucher
- 14 stations d'assainissement à contrôler
- 59 000 € (prévisionnel) remboursé par Loire-Foréz pour les missions assurées par le pôle



# Commission Ecole

Cher Parents, Chers Villageois(es),

La Commission Ecole créée à la demande de Monsieur Le Maire au début du mandat, est une instance qui participe à la vie quotidienne de notre école publique (cantine, temps périscolaires, sécurité, intendance, lien avec les Institutrices,...). Ce groupe composé du Maire, de deux Conseillères, et d'un Adjoint, informe le Conseil Municipal et lui demande de prendre des décisions et donc de délibérer sur des actions d'amélioration de la vie scolaire. La Commission travaille en collaboration avec les Délégués(ées) de Parents d'Elève, et l'Education Nationale.

Cette année, comme vous l'avez remarqué, nous avons retrouvé de nouvelles institutrices. Madame Junier Nicole pour la classe des grands (qui assure la Direction de l'école), Madame Collange Sophie, et Madame Liehn Stéphanie (pour nos petits). Elles sont accompagnées de nos deux ATSEM, Mesdames Meunier Cécile et Poncet Faustine qui sont aux petits soins de nos maternelles, mais aussi des plus grands. Je n'oublie pas notre «Cantinière», Madame Morlevat Evelyne, qui mitonne les bons plats de nos marmots tout au long de l'année. A ces personnes, s'ajoutent 44 élèves qui crient, apprennent, chahutent, rigolent, pleurent, jouent,..., C'est la VIE, c'est l'avenir de demain.

Cette année la Commission, a pu, réorganiser une nouvelle école. Les classes ont été repositionnées au RDC, des travaux d'amélioration ont été effectués (pose d'une VMC, isolation des combles, changement des menuiseries, petits travaux divers..). Nous avons acheté 10 ordinateurs dont un portable, les classes sont toutes deux équipées d'un vidéoprojecteur. Le bac à sable a été réinstallé, nous devrions replanter un arbre.

Voilà, pas besoin d'en rajouter plus, l'école c'est ça. Il est de notre devoir d'agir ainsi !

Je me joins à la Commission Ecole : Monsieur le Maire, Mme Robert Ghyslaine, Mme Ponchon Aurélia, pour remercier tout le personnel lié à notre petite école de village ; Mesdames les Institutrices, Mesdames les ATSEM, Madame la Cantinière et bien évidemment Monsieur Régis Defrade notre Agent Technique qui répond toujours présent aux différentes demandes de travaux. Je remercie aussi le Conseil Municipal tout entier pour son implication à la vie scolaire.

Enfin, il est temps pour moi de vous souhaiter à Toutes et Tous, mes Meilleurs Vœux pour cette Nouvelle Année 2018 !! Qu'elle vous apporte Joie, Sérénité et Bonheur.

Bonne Année 2018

Pour la Commission Ecole  
K. Yahiaoui  
Adjoint Délégué Aux Affaires Scolaires





## **Une agglomération au service des habitants et des communes**

*Loire Forez agglomération est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle rassemble 88 communes, issues de la Communauté d'agglomération Loire Forez et des communautés de communes des Montagnes du Haut-Forez, du Pays d'As-trée et du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.*

*Dans la continuité des actions engagées, Loire Forez agglomération souhaite catalyser les énergies locales pour dynamiser durablement le territoire et répondre efficacement aux attentes de ses 110 000 habitants.*

### **Vers une harmonisation des services sur l'ensemble du territoire**

En 2017, les élus ont fait le choix de conserver, de manière provisoire, l'ensemble des actions et services tels qu'ils étaient assurés les années précédentes par les anciennes communautés.

Tout au long du 1<sup>er</sup> semestre, élus et agents de l'agglomération et des communes ont travaillé ensemble à dessiner la feuille de route du nouveau territoire, faisant d'une obligation réglementaire une opportunité pour développer le territoire et gagner encore en attractivité.

4 intentions stratégiques définissent aujourd'hui le projet politique jusqu'en 2020 :

Favoriser une citoyenneté ambitieuse

Entretenir et accompagner une dynamique économique positive en plaine comme en montagne

Capitaliser sur une position géostratégique et touristique favorable

Garantir et préserver le cadre de vie et l'environnement par un aménagement durable du territoire

En 2018, il s'agira d'élargir certaines compétences sur l'ensemble des 88 communes : voirie, éclairage public, assainissement, réseau culturel territorial. Une réflexion est également en cours sur la manière d'exercer la compétence enfance-jeunesse.

Ce travail progressif vise à proposer des services adaptés, améliorant la qualité de vie des habitants au quotidien.

### **Un plan local d'urbanisme intercommunal construit en collaboration étroite avec les communes**

Afin de conforter les qualités du cadre de vie du territoire, l'ancienne Communauté d'agglomération Loire Forez (45 communes) avait lancé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).



En 2017, les élus communautaires ont choisi de poursuivre le travail entrepris et de finaliser un document unique pour les 45 communes qui s'étaient engagées dans cette démarche, en laissant aux autres communes le temps de s'approprier le sujet.

En parallèle, Loire Forez agglomération assure le pilotage des procédures (modifications ou révisions) sur les PLU communaux de l'ensemble du territoire (88 communes).

Le PLUi est un document transversal, qui concerne les domaines de l'habitat, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement, etc. Il permettra de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente et ambitieuse, pour répondre aux besoins des habitants, assurer le développement local, tout en respectant l'environnement. Il constitue un outil essentiel pour la mise en œuvre du projet global communautaire.

En 2017, les orientations générales ont été formulées et discutées dans les conseils municipaux ainsi qu'en conseil communautaire. Les résultats de ces débats seront pris en compte dans le projet d'aménagement et de développement durable, qui constituera l'une des pièces de référence du PLUi.

En 2018, les habitants et usagers seront associés au projet. Leurs avis sont essentiels pour bâtir un document répondant à leurs attentes et leurs besoins. Plusieurs outils seront déployés : réunions publiques, outils numériques, documents d'informations, expositions, etc.

L'approbation du PLUi est prévue pour fin 2019. Dans un second temps, Loire Forez agglomération s'engagera dans l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des 88 communes.

## Loire Forez agit pour la qualité de l'eau

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Loire Forez agglomération gèrera l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le saviez-vous ? Cela représente 168 stations d'épuration et quelques 1 500 kilomètres de réseaux à gérer sur les 88 communes.

Loire Forez assure également la gestion [des assainissements individuels](#). [Dans le cadre d'un projet neuf, le SPANC \(Service Public d'Assainissement Non Collectif\) contrôle en amont la conception technique, suit la réalisation des travaux et vérifie la conformité de l'installation](#). Pour les installations existantes, le service établit un diagnostic de l'installation et vérifie son bon fonctionnement tous les 6 ans.



A noter : l'Agence de l'eau Loire Bretagne a mis en place une aide financière pour faciliter la mise en conformité des installations. Pour cela, les usagers doivent être propriétaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et posséder un système de traitement datant d'avant 2009. A ce jour, cette subvention s'élève à 60% du montant des travaux (plafonnés à 8 500 € TTC, soit une aide maximum de 5 100 €).

Attention ! Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2018 et sa reconduction n'est pas assurée à ce jour. Si vous envisagez de réhabiliter prochainement votre installation d'assainissement, contactez sans tarder Loire Forez pour vous accompagner dans votre demande de subvention.

Dans un souci écologique et économique, Loire Forez agglomération innove également dans la manière de traiter les eaux pluviales. Désormais, les eaux de pluie sont infiltrées au plus près du point de chute au moyen d'espaces végétalisés et de revêtements poreux. Une fois régulées, les eaux en excès sont directement acheminées vers les rivières. Cette approche permet aussi de végétaliser l'espace urbain.

3 voies de circulation ont bénéficié de ce type d'aménagement en 2017: la rue du Midi à Craitilleux, le chemin des Lièvres à Veauchette et la rue centrale à Saint-Georges Haute Ville.

### Contacts utiles :

Pour tout problème d'assainissement collectif (bouchage, nouveau branchement, etc.) :  
Tél. 04 26 54 70 90 – Mail : [assainissement@loireforez.fr](mailto:assainissement@loireforez.fr)

Pour tout problème concernant la facturation de l'eau et l'assainissement :  
Mail : [eauassainissement@loireforez.fr](mailto:eauassainissement@loireforez.fr)

Pour toute question sur l'assainissement non collectif (réhabilitation d'installations, subventions, etc.) :  
Tél. 04 26 54 70 60 – Mail : [assainissement@loireforez.fr](mailto:assainissement@loireforez.fr)

Pour toutes ces questions, Loire Forez agglomération vous accueille rue de Laplatte à Montbrison, dans la zone des Granges (navette urbaine, arrêt 10 ou 11).

## Optimiser la collecte des déchets

« Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », Loire Forez agglomération s'est engagée dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets. Trier davantage et produire moins de déchets contribuent à préserver les ressources naturelles, à économiser de l'énergie et à moins polluer l'air et l'eau.

Loire Forez gère notamment la collecte des déchets ménagers et des déchets issus du tri sélectif (papier, carton, emballages plastiques et métalliques). Les 4 anciennes communautés procédaient de manière différente pour ces collectes : en porte à porte (containers gris et jaunes) et/ou en points d'apport volontaire. Pour l'instant inchangées, ces modalités de collecte seront harmonisées à l'automne 2018. Une information spécifique sera diffusée ultérieurement.

A noter : le calendrier 2018 de collecte des déchets sera distribué en boîtes aux lettres à partir du 18 décembre 2017, avec le prochain numéro de *Loire Forez mag*. Des exemplaires seront également disponibles en mairie ou en téléchargement sur le site internet [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr).

Vous avez une question sur la collecte et le tri des déchets ?  
Contactez le n° vert 0 800 881 024

## Habitat : accompagner vos projets de rénovation

Vous envisagez des travaux de rénovation de votre logement ancien ? Loire Forez agglomération vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet pour le montage des dossiers et pour les demandes de subventions. Vous pourrez également bénéficier d'une aide financière en fonction de vos ressources.

Votre projet de rénovation peut concerner des travaux de performance énergétique (isolation, chauffage, ventilation, etc.), des travaux de réhabilitation (gros œuvre, électricité, sanitaires, etc.) ou des travaux d'adaptation du logement à la perte [d'autonomie \(monte-escaliers, aménagement de la salle de bains, création d'une chambre au rez-de-chaussée, etc.\)](#).

**Rencontrez un conseiller lors des permanences** organisées sans rendez-vous à Montbrison, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Jean-Soleymieux et Usson-en-Forez.

**Pour connaître les lieux et horaires des permanences ou pour vous informer, contactez un conseiller par téléphone** au 04 77 43 08 80 **ou par courriel** : [habitat.loireforez@soliha-loire.fr](mailto:habitat.loireforez@soliha-loire.fr)

## Le Très Haut Débit arrive chez vous

Pour conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire, Loire Forez a fait le choix du Très Haut Débit. La fibre optique offrira des débits plus élevés et de meilleure qualité, permettant d'accéder aux dernières offres internet multiservices et aux futurs nouveaux usages (télétravail, télémédecine, téléassistance, etc.).

Le déploiement s'effectue de manière progressive et couvrira l'ensemble du territoire (88 communes) d'ici à 2020, quel que soit le lieu (centre-ville, bourgs, hameaux, sites isolés). Les travaux concernent en priorité les secteurs ayant actuellement les débits internet les plus faibles.

Aujourd'hui, la fibre optique est arrivée dans plusieurs quartiers des communes de Apinac, Bard, Bonson, Bussy-Albieu, Champdieu, Chazelles-sur-Lavieu, Chenereilles, Ecotay-l'Olme, Essertines-en-Châtelneuf, Estivareilles, Gumières, La Côte-en-Couzan, La Tourette, La Valla-sur-Rochefort, Lavieu, Lérigneux, Lézigneux, Luriecq, Magneux-Haute-Rive, Marols, Merle-Leignec, Montbrison, Mornand-en-Forez, Pralong, Roche, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Cyprien, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Etienne-le-Molard, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Thomas-la-Garde, Soleymieux, Saint-Thurin, Usson-en-Forez, Veauchette, Verrières-en-Forez.



D'ici au printemps 2018, 45 % des secteurs seront raccordables à la fibre optique. Des réunions publiques sont organisées pour chacun des secteurs pour vous informer des modalités pratiques pour l'installation d'une prise individuelle dans votre habitation ou votre local professionnel.

Les travaux de raccordement et d'installation de la prise individuelle sont pris en charge par les collectivités et sont donc gratuits pour les usagers (sous réserve que le passage de la ligne fibre soit libre de tout obstacle en extérieur et à l'intérieur du bâtiment).

Pour suivre le déploiement du Très Haut Débit et tester votre éligibilité, rendez-vous sur [www.thd42.fr](http://www.thd42.fr) ou téléphonez au 08 10 14 00 42.

## 38 médiathèques-ludothèques à votre service

A partir de 2018, le réseau des médiathèques-ludothèques s'élargit progressivement.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, il intègrera la médiathèque à Noirétable et la ludothèque à Saint-Bonnet-le-Château. Il sera alors composé de 3 médiathèques Loire Forez, de 33 bibliothèques municipales ou associatives et de 2 ludothèques.

Ouvert à tous, ce réseau culturel entend favoriser l'accès à la lecture et aux loisirs en tous points du territoire. Ainsi, Loire Forez met à disposition du public plus de 240 000 livres, BD, CD, DVD, partitions, jeux et jouets... Toute personne résidant, étudiant ou travaillant sur le territoire peut en bénéficier gratuitement. En moyenne, 35 000 prêts sont effectués chaque mois par quelques 20 500 abonnés. Grâce à cette interconnexion, les adhérents peuvent réserver et faire livrer gratuitement un document dans la bibliothèque de leur choix.

L'adhésion permet également de profiter de services innovants : programmation d'activités culturelles diversifiées, ressources numériques à distance (presse, Code de la route, méthodes d'apprentissage des langues...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.mediatheques.loireforez.fr](http://www.mediatheques.loireforez.fr)

## Ludobus : des escales au plus proche de chez vous

Le jeu est une activité essentielle pour le développement de l'enfant, mais aussi comme créateur de lien social permettant de favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

2 ludobus sillonnent le territoire pour permettre aux familles éloignées des ludothèques (situées à Montbrison et Saint-Bonnet-le-Château) de profiter des 4 500 jeux et jouets de la collection. Vous pourrez les emprunter gratuitement avec votre carte de lecteur du réseau des médiathèques-ludothèques. Consultez le calendrier de passage des ludobus sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)



### Loire Forez agglomération

17 boulevard de la préfecture – CS 30211

42605 MONTBRISON

Tél. 04 26 54 70 00

Mail : [agglomeration@loireforez.fr](mailto:agglomeration@loireforez.fr)

[www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)

# COMPTES RENDUS REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL 2017

## Réunion du 26 janvier 2017

### ACQUISITION D'UN MICRO TRACTEUR PAR LE POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Les agents techniques consacrent un nombre d'heures trop important au débroussaillage quand celui-ci est réalisé avec des débroussailleuses manuelles. La location d'un micro tracteur la saison précédente a permis de constater qu'un nombre d'heures conséquent pourrait être économisé par l'utilisation de ce type d'équipement. L'achat d'un micro tracteur est évalué à environ 23 000 € HT auquel il faudrait ajouter entre 2 000 € et 6000 € HT d'équipements.

Le Conseil Municipal autorise le pôle à demander une subvention pour cet investissement.

### PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

La construction d'un nouveau bâtiment a été proposée afin que le pôle technique intercommunal dispose d'un local pour entreposer ses équipements et matériels, les entretenir et réaliser des travaux à l'intérieur.

Le Conseil municipal approuve le lancement de l'étude d'avant-projet sommaire.

### DIVERS :

- Rampe d'accès école : présentation des devis
- Photovoltaïque toiture école : présentation de l'étude
- Eclairage public : compte rendu réunion avec la Calf et le Siel

## Réunion du 20 février 2017

### TARIFS LOCATION SALLE ASSOCIATIVE POUR ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal après concertation délibère et :

- décide la continuité de la mise à disposition gratuite de la salle associative à raison de 2 occupations par année pour chaque association communale, et pour lesquelles les présidents des associations n'auront à régler que le tarif d'un ménage à 100 €. Au-delà de ces 2 occupations annuelles gratuites, les autres réservations seront facturées 150 € pour une journée et 250 € pour le week-end (ménage, et vaisselle inclus).

- Décide d'autre part, de passer une convention de location annuelle pour les activités du LCMS, Loisirs et Culture du Monts Sémiol entre la commune et la Présidente du LCMS, qui fixera à 350 € le montant de la location annuelle pour diverses activités de loisirs, après leurs 2 occupations annuelles gratuites.

Le conseil municipal rappelle que pour toutes occupations de la salle associative payantes et non payantes il sera établi comme habituellement un contrat de location ou d'utilisation.

### DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Le conseil municipal décide de désigner Mr SAUVINET Nicolas, Maire de Châtelneuf, comme membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE INTERCOMMUNAL** Le maire présente au conseil le pré-projet de construction d'un local technique intercommunal, qui permettra de stocker le matériel commun du pôle technique intercommunal et de faciliter les travaux en intérieur, ainsi que le plan prévisionnel de financement. Il est rappelé au Conseil que la construction de ce local fera l'objet d'un avenant à la convention « Service commun pôle technique intercommunal », et que la répartition des charges se fera comme suit : 40% Bard ; 40% Essertines ; 20% Chatelneuf

Le Conseil Municipal, approuve les plans présentés avant dépôt de permis/autorise le pôle technique à procéder aux diverses demandes de subventions conformément au plan de financement/autorise le pôle technique à lancer le marché public,

## Réunion du 05 avril 2017

### APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SIG DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR L'ADRESSAGE DES COMMUNES.

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition du service système d'information géographique de la communauté d'agglomération Loire Forez auprès de la commune de CHATELNEUF

L'adresse des habitations, entreprises et services joue un rôle fondamental dans notre société en tant que support d'un grand nombre d'informations, tant dans le secteur public que privé. Elle permet la localisation des lieux ou des événements et est présente dans les documents administratifs nécessaires à la gestion des territoires, pour le transport du courrier, l'organisation des secours.

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de Loire Forez, une adresse précise comprenant dénomination de voies et numérotation des bâtiments est indispensable pour la commercialisation de la fibre optique auprès des opérateurs.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 du Budget de la commune, les écritures étant conformes à celle du compte administratif du Maire pour le même exercice.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du 1er Adjoint, en ce qui concerne la délibération sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, et les restes à réaliser, de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2015 ainsi présenté : (le Maire ayant quitté la salle au moment du vote).

### VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2017. Il présente l'état de notification des taux n° 1259 TH TF qui doit être adressé à la commune par l'administration fiscale.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de modifier les taux comme suit :

Taux de la taxe d'habitation à 9.90 % soit un produit de 34 759 €

Taux de la taxe foncière à 12.00 % soit un produit de 29 544 €

Et décide ne pas changer le taux de la taxe foncière non bâtie qui reste à 41.31 % soit un produit de 6 197 €.

### INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL DE MONTBRISON

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de l'indemnité à déléguer et sur le taux.

Le conseil municipal après avoir délibéré, souhaite modifier le taux qui avait été fixé par délibérations des 9/10/2014 et 13/11/2015 et décide à 5 voix pour, 4 contre, et une abstention, un taux à 100 % de l'état liquidatif qui sera présenté à compter de 2017 et jusqu'à la fin du mandat du Maire en cours.

### DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT AMBITION REGION 2017

Des travaux s'imposent à l'école pour de la pose de volets roulants pour permettre une amélioration de la dépense énergétique et une protection solaire pour un montant de devis estimé à 1 358 € HT.

Pour des travaux à la salle associative : protections en aluminium dont le devis est de 1 532 € HT.

Pour des travaux au clocher de l'église : remise aux normes du tableau de commande des cloches et remplacement du coffret de sécurité : pour un montant estimé à 1 834 € HT.

Et afin d'améliorer la dépense énergétique du bâtiment de la cure, il serait souhaitable de poser des thermostatiques sur tous les radiateurs des appartements pour un montant estimé à 1 814.90 € HT.

Les WC publics pour handicapés, situés sous la mairie nécessitent une intervention de travaux pour un montant de 675 € HT.

Il est nécessaire aussi de changer les ordinateurs pour cause de vétusté pour un montant estimé à 1 868.87 € HT.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après consultation des devis, demande à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du conseil régional de SAINT ETIENNE pour l'ensemble de ces travaux estimés au total à 9 082.77 € HT.

Une demande de subvention pour les dépenses qui permettent d'obtenir parallèlement une subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2017 est également faite.

## **Réunion du 5 mai 2017**

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS : (REFERENCE A L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonctions, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières, et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017)
- La majoration de la valeur du point de l'indice de la fonction publique de 0.6% au 1er février 2017.

Monsieur le Maire rappelle que lui-même et ses 3 adjoints bénéficient d'une indemnité de fonction. Ces indemnités de fonction ont été fixées par délibérations du conseil municipal de la commune : 16/04/2014 puis du 28/04/2015 puis du 06/04/2016.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que pour être juridiquement valable la délibération doit se baser du fait des modifications énoncées, sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sans modification des pourcentages fixés dans la délibération du 06/04/2016 : soit 6% de l'indice terminale pour le Maire, et 2% de l'indice terminal pour chacun des 3 Adjoints.

Après avoir entendu cet exposé, Le conseil municipal, décide de prendre en compte le nouvel indice terminal pour le calcul des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

-L'indemnité de fonction du Maire sera de 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, commune de – de 500 habitants

- L'indemnité de fonction des 3 Adjoints sera de 2.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, commune de – de 500 habitants.

Le conseil municipal valide le tableau ci-annexé récapitulant la liste des élus de la commune bénéficiant des indemnités d'élus. Ces indemnités seront revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**DECISION MODIFICATIVE POUR TRANSFERT EXCEDENT CCAS 2016 DANS BUDGET COMMUNAL SUITE A CLOTURE DU BUDGET CCAS**

L'excédent de fonctionnement du CA 2016 du CCAS est porté au BP COMMUNAL 2017 par décision modificative à l'article 615231.

DIVERS

## **Réunion du 15 juin 2017**

**APPROBATION CONVENTION ENTENTE INTERCOMMUNALE CONCERNANT LES ECOLES PUBLIQUES DE CHATELNEUF ET ESSERTINES EN CHATELNEUF**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le projet de convention sur le mise en place d'une entente intercommunale concernant les écoles publiques de Châtelneuf et Essertines en Châtelneuf.

Le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du projet de convention pour la rentrée 2017/2018, en ce qui concerne les structures, les services, le fonctionnement, la durée et la révision de la convention.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention tel qu'il a été établi.

**DIVERS**

Mr et Mme NAVARRA sont autorisés à stationner leur camion-pizzas sur le parking de la zone artisanale le mercredi pour la vente de pizzas

## **Réunion du 30 juin 2017**

Election des délégués et suppléant pour les élections sénatoriales : Nicolas SAUVINET titulaire, Ghislaine ROBERT, Lionel CHARLES, Alexandra CLAIRET suppléants

Rythmes scolaires, réorganisation du temps scolaire à la rentrée 2017-2018. Après délibération, il est décidé de revenir à une organisation sur la semaine de 4 jours avec un service de garderie réorganisé.

Approbation de la convention de mise à disposition du pôle technique auprès de Loire Forez pour surveillance et entretien des stations d'eaux usées.

Présentation de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Débat des orientations du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)

## **Réunion du 5 septembre 2017**

Présentation et approbation des statuts modifiés de la nouvelle communauté d'agglomération Loire Forez.  
Location d'un appartement à la Cure.

## **Réunion du 2 Novembre 2017**

Convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire  
Approbation du schéma de mutualisation  
Modification du montant de l'attribution de compensation versée *AC négative* à la communauté d'agglomération Loire Forez

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE

- le rapport de la CLECT suite à la réunion de cette dernière en date du 14 septembre 2017
- le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2017 qui s'élève à - 17381.97€
- le montant de l'attribution de compensation définitive pour les années suivantes qui s'élève à - 17 381.97 €

Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de secrétaires de mairie entre Loire Forez et ses communes membres.

Présentation du plan de formation au profit des agents de la Commune de Châtelneuf

### **DIVERS :**

Déclassement de terrain à Fraisse : Le conseil municipal envisage de déclasser une partie du VC15 ou Chemin de Fraisse. Un habitant en limite de ce chemin est intéressé pour acheter cette partie d'environ 100 m<sup>2</sup> : affaire à l'étude et à revoir.

Travaux de bâtiments 2018 : toitures bâtiment école et église : devis à réactualiser pour demande de subvention.

Une étude sera faite pour envisager du photovoltaïque sur toiture école.

Adressage : dénomination des rues : travail en cours.

Commémoration du 11 novembre : célébrée le dimanche 12 novembre à 11h.

Les Illuminations : La commune mettra à disposition à titre gratuit la salle des fêtes au Sou des écoles.

Bulletin communal : Alexandra CLAIRET a repris l'élaboration du bulletin pour 2017.

Colis de Noël : les colis seront comme chaque année préparés et distribués.

## **Réunion du 7 Décembre 2017**

Adhésion au pôle commun de moyens techniques ( mise en commun de matériel) de Loire Forez Agglomération.

Délibération pour demande de subventions pour le bâtiment du pôle technique intercommunal

Délibération pour demandes de subventions sur les projets 2018

Délibération pour déclassement de voirie à Fraisse

Délibération pour transfert des ZAE à Loire Forez Agglomération

Achat de matériel pour l'école ( aspirateur, tapis pour l'entrée,...) et autres ( percolateur, ..)

Divers : point sur le bulletin, planning distribution des colis du CCAS, vœux du maire fixés au 7 janvier 2017

-----

Vous pouvez retrouver les comptes rendus détaillés de réunion de conseil sur le site web de la Mairie :

<https://www.chatelneuf.fr/>

# UN PEU D'HISTOIRE

## Création d'un cimetière entre 1922-1927

Lors de mes recherches sur Châtelneuf, en 2009, je manquais de précisions pour l'implantation du cimetière actuel. Ayant retrouvé quelques documents, je vais essayer de compléter.

Le premier cimetière de Châtelneuf se tenait à proximité immédiate de l'ancienne église, actuelle chapelle du pic de Fraisses. Etablie hors les murs de l'ancien château elle est restée église paroissiale jusqu'en 1825. Ce premier cimetière était situé devant la chapelle et une belle croix marque encore son emplacement.

La construction de l'église actuelle de Châtelneuf a entraîné le transfert du chef-lieu de Fraisses au hameau de Boibieu devenu ainsi le bourg. La commune a été recentrée. L'ancien bourg est nommé *Fraisses* après s'être longtemps appelé le *Château*.

Le déplacement de l'église a eu pour conséquence le transfert du cimetière qui est établi sur le côté de la nouvelle église. Une croix y est d'ailleurs plantée, elle date de 1816. Un gazon recouvre l'ancien cimetière ainsi que des gravillons.

Le 12 juin 1804, Napoléon publie un décret à propos de *l'établissement des nouveaux cimetières*, décret qui établit une législation en matière d'inhumation. Ce texte impose que les cimetières soient éloignés des centres-villes. Une ordonnance royale du 6 décembre 1843 (1) étend cette obligation aux cimetières de village.

Pour se remettre dans le contexte, il faut se rappeler que l'église actuelle a été construite entre 1818 et 1825, et consacrée le 18 juin 1825. Le clocher ne sera bâti qu'en 1839. Cette période a été difficile pour nos édiles qui devaient faire face à des dépenses importantes. D'autre part, il faut bien voir qu'en 1843, époque de l'ordonnance, le cimetière, construit à côté de l'église n'a qu'une vingtaine d'années, la construction de ses murs de soutènement est terminée en 1862.

L'ordonnance de 1843 impose l'éloignement des nécropoles à l'extérieur des bourgs et villages. Pour s'y conformer il est décidé de la construction d'un nouveau cimetière. Les diverses démarches sont alors enclenchées. Le 2 juillet 1922, le maire adresse un courrier à l'agent voyer (2) pour lui demander s'il accepte la mission d'architecte car la commune envisage la construction d'un nouveau cimetière.

Le 6 février 1923, une promesse de vente est passée entre Monsieur Arnaud, maire, Monsieur Henri Guillot et son épouse du bourg, pour la vente d'une partie de parcelle de terrain (1 750 m<sup>2</sup> environ) où sera établi le nouveau cimetière.

Le 25 mai 1924, pour réaliser le projet de cimetière, il a fallu l'expertise d'un géologue. Après sa visite, ce dernier émet un avis favorable *sur le choix de l'emplacement qui remplit les conditions voulues au sujet de la salubrité et de l'hygiène public*.

Le 13 juin 1925 un traité de gré à gré (3) est passé entre Monsieur Arnaud, maire de la commune, et Marius Comte, entrepreneur de travaux de Champdieu pour la construction du nouveau cimetière suivant le projet mené par le préfet le 28 novembre 1924. Il est précisé, de plus qu'il y a bien eu une adjudication pour ce chantier mais qu'elle n'a donné aucun résultat. En effet au 1<sup>er</sup> mars 1925, le maire et deux conseillers se retrouvent dans la mairie, en présence de Monsieur Giroud, receveur municipal, pour recevoir d'éventuels adjudicataires. Personne ne se présente. Ces travaux sont donc exécutés par l'entrepreneur Comte.

Le prix du terrain se monte de 2 000 F et celui des travaux à 26 000 F, soit un total de 28 000 F auxquels il faut ajouter des frais d'actes, d'expertises de 200 F. Ces montants sont donnés dans une délibération prise le 10 juin 1923, lors d'une demande de subvention. Au final l'estimation est un peu dépassée (de 1 619 F). Ce dépassement est expliqué par le fait *qu'il a été opté de recouvrir les murs d'un chaperonnage en tuiles mécaniques plutôt qu'un recouvrement en ciment et aussi par la substitution partielle des pierres par du béton armé*. Une subvention de 9 000 F a été allouée pour ce chantier, sur les fonds des produits des jeux par décision ministérielle du 13 juillet 1924. Un emprunt communal est contracté pour régler cette dépense.

Le 9 mars 1927, a lieu le contrôle des travaux du nouveau cimetière. Cette visite est faite par le délégué de la préfecture et l'architecte. *Les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis, sauf pour quelques modifications qui sont acceptées*. Cette visite permettra de débloquer le solde de la subvention promise.

## Monument aux morts érigé en 1927

La loi du 25 octobre 1919 est promulguée par Poincaré pour : *La commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre.*

Des monuments sont érigés pour entretenir le souvenir de ces hommes jeunes, fauchés par la mort en combattant pour leur pays. Leurs noms sont marqués dans la pierre et ainsi on leur accorde une reconnaissance de soldat et d'homme. Chacun est reconnu pour avoir fait le sacrifice de sa vie. Les cérémonies commémoratives réunissent tous leurs proches et amis et ceci pour que ne soient pas oubliés les ravages des guerres.

Le 21 novembre 1926, une délibération du conseil municipal précise qu'*une décision a été adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal : construire dans le nouveau cimetière un monument aux morts pour les soldats de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale de Châtelneuf.*

Ce monument est donc érigé. Il a été choisi de planter une croix dont le socle porte en façade une plaque commémorative en marbre où sont inscrits les noms des soldats classés suivant la date de leur décès. Sur deux petites plaques latérales, également en marbre, on peut lire :

Sur la face gauche : **O Crux Ave** qui se traduit par **Salut Ô Croix**. Pour avoir la citation complète nous rajoutons : *spes unico* qui signifie [notre] unique espérance.

Sur la face gauche : **24 avril 1927.**

Ce monument est initialement construit au centre du cimetière. Plus tard il est transporté contre le mur du haut. À cette occasion, le socle est refait car il était détérioré, mais le fût est conservé.

Les monuments aux morts peuvent être classés en plusieurs catégories : d'influence patriotique, pacifiste, civile ou religieuse. Pour Châtelneuf a été choisi le symbole de la croix, choix qui traduit une ferveur chrétienne évidente, et dans le seul but du souvenir :

### A NOS GLORIEUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE 1914-1918... SOUVENEZ-VOUS.

Si ce monument met en valeur la douleur et le deuil, par sa sobriété, il transmet aussi un message pacifiste. Peut-être à cause de sa place excentrée au cimetière et pour une accessibilité plus facile, un autre monument commémoratif a été construit à côté de l'église, ainsi qu'une stèle du souvenir aux anciens soldats de la guerre d'Afrique du Nord. C'est dans ce dernier endroit que toutes les cérémonies commémoratives ont lieu.

(1) Ordonnance mentionnée dans un acte de délibération.

(2) Agent voyer : fonctionnaire préposé à l'entretien des chemins et des rues. *Larousse illustré* 2016.

(3) *Traité de gré à gré* : nous disons maintenant un accord, un devis, un contrat.



# DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



# SYNDICAT DES EAUX DE GRIMARD ET MONTVADAN

✦ **Siège du Syndicat** : En Mairie - 82 rue de la Mairie - 42600 CHAMPDIEU  
o Tél. : 04.77.97.17.29  
E-mail : [sie.grimard@orange.fr](mailto:sie.grimard@orange.fr)

**Secrétaire à temps partiel** : Béatrice GRANDPIERRE

✦ **Entreprise chargée de l'entretien du réseau** : S.A.U.R. Montbrison  
✦ **Service dépannage** : 04 69 66 35 09  
**Compteur (résiliation, ouverture, mutation)** : 04 69 66 35 00



Le Syndicat des Eaux de Grimard et Montvadan a pour vocation de distribuer l'eau potable aux 2 319 abonnés de ses 7 communes adhérentes : Champdieu (967 abonnés), Chalain d'Uzore (243 abonnés), St Paul d'Uzore (77 abonnés), Pralong (396 abonnés), Essertines-en-Châtelneuf (330 abonnés), Châtelneuf (161 abonnés) et Roche (145 abonnés). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la compétence « Production d'eau potable » est assurée par le SYPEM (SYndicat de Production d'Eau du Montbrisonnais).

Grâce aux travaux importants effectués par le SYPEM, nous avons pu, malgré la longue période de sécheresse de 2017, connecter l'ensemble des réseaux de distribution et fournir de l'eau potable à l'ensemble des usagers.

## Faits marquants et travaux de 2017

Nous avons procédé en 2017 au changement de la colonne Place de l'Eglise - Impasse du Lavoir à Roche et au prolongement de la canalisation d'eau potable Chemin des 4 Vents au lieu-dit Chazelles à Essertines-en-Châtelneuf.

## Investissement 2018

A Champdieu, le renforcement du réseau va être effectué avenue de la Gare et chemin de la Vallon ainsi que le renouvellement et la reprise des branchements chemin des Brosses.

Le renouvellement du réseau, pour cette année, sera sur le secteur de Faury et Malleray à Essertines-en-Châtelneuf. L'ensemble des canalisations et des branchements chez les particuliers sera renouvelé.

Des travaux vont également être entrepris pour finaliser la sectorisation existante, afin d'améliorer le rendement du réseau et de protéger la ressource.

## En hiver ou pendant une longue période d'absence (résidence secondaire), pensez à protéger votre compteur d'eau du gel !

### • Votre compteur est placé dans un regard, à l'extérieur :

- Utilisez des sacs remplis de billes ou de débris de polystyrène pour isoler le compteur
- Isolez les parois du regard à l'aide de plaques de polystyrène et fermez bien le regard
- Veuillez ne pas utiliser de feuilles mortes, de la paille, ou de la laine de verre qui ne sont pas adaptées à une protection extérieure

### • Votre compteur est dans une cave ou un garage :

- Protégez les canalisations et le compteur à l'aide d'un matériau isolant (laine de verre, gaine en mousse par exemple)

### • En cas d'absence prolongée :

- N'interrompez pas totalement votre chauffage
- Vidangez votre installation à l'aide de la purge située après votre compteur et assurez vous que le robinet de votre compteur est bien fermé.

# Paroisse Ste Thérèse des Montagnes du Soir

La commune de **CHATELNEUF** fait partie de la paroisse Ste Thérèse, qui regroupe 19 communes des Monts du Forez, de St Bonnet le Courreau au nord, à Marols au sud.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la charge pastorale de la Paroisse Ste Thérèse et de la paroisse voisine Ste Claire en Forez a été confiée au **Père Bruno CORNIER**, curé, aidé dans sa mission par les vicaires Père Vivien NZIBONUKURI et Père Rémi-Gabriel PERCHOT. Les « coordinatrices paroissiales » Isabelle TOMBAZZI, pour Ste Thérèse et Anne Marie BAYLE, pour Ste Claire sont à l'écoute des paroissiens et ont le souci de faire le lien entre les paroissiens, les différents acteurs paroissiaux, les prêtres et le diocèse.

Le Père Elie ROYET, résidant sur la Paroisse Ste Thérèse et les pères Jean DUMAS, et Daniel ALLEZINA apportent leur aide.



**Père Bruno Cornier**

L'Eglise a pour mission d'accueillir et d'être attentive à tous.

Dans cet esprit, la pastorale de la santé a le souci des plus fragiles d'entre nous comme les personnes âgées, malades ou handicapées qui se sentent souvent seules et parfois oubliées. Aussi, si vous en connaissez, n'hésitez pas à les signaler à Sœur Jeanne, qui pourra organiser dans chaque village des visites avec l'aide des bénévoles engagées dans ce service d'Eglise.

Sœur Jeanne, tél : 04 77 76 54 20,  
email : [srovasnds@yahoo.fr](mailto:srovasnds@yahoo.fr)

Vous pourrez retrouver une feuille contenant tous les contacts utiles soit affichée à l'église, soit en téléchargement sur notre blog, soit dans les permanences d'accueil.

**Adresse mail :** [paroisse.saintetherese@diocese-saintetienne.fr](mailto:paroisse.saintetherese@diocese-saintetienne.fr)

**Coordinatrice paroissiale : Isabelle TOMBAZZI,**  
CENTRE PASTORAL, Le Bourg, 42560 SOLEYMIEUX  
Tél : 04 77 76 59 17

**Accueil :** la paroisse vous accueille sur différents sites :

à la cure Notre Dame à Montbrison, 6, rue Loys Papon, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 15h à 18h.

en mairie de St Jean Soleymieux le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 11h30.

en mairie de St Bonnet le Courreau le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois de 9h30 à 11h.

à la salle Gabriel FULCHIRON, à Lézenieux, le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 16h30 à 18h30.

Ces permanences, complètent les heures habituelles d'ouverture de la cure Notre Dame à Montbrison,

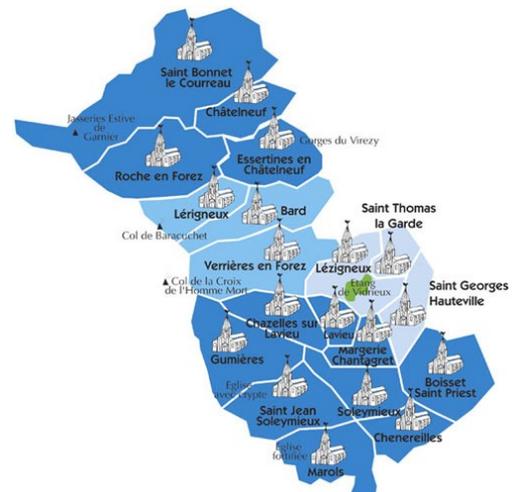
tél : 04 77 96 12 90.

**Site Internet :** [www.diocese-saintetienne.fr](http://www.diocese-saintetienne.fr), onglet « diocèse », puis « paroisses ».

**Blog** commun avec la paroisse Ste Claire (Montbrison et environs): [www.paroissesainteclair-montbrison.org](http://www.paroissesainteclair-montbrison.org)

**Horaire des messes :** <http://egliseinfo.catholique.fr/>

**Pour recevoir les informations paroissiales par mail :** bulletin mensuel, ... envoyer un mail à la paroisse .



# **BIBLIOTHEQUE DE CHATELNEUF**

L'ouverture de la médiathèque « Tête de réseau » de Loire-Forez à Montbrison nous a apporté de nombreux outils pour dynamiser nos petites bibliothèques. Cependant nous ressentons aussi les effets de l'attractivité de ce bel équipement car notre proximité avec Montbrison permet à plusieurs d'entre vous de se fournir en ville. Leurs horaires élargis sont une plus grande liberté et sont aussi l'un des moyens mis en œuvre pour faciliter l'accessibilité à la culture pour tous.

Cependant nous avons un rôle à jouer auprès de notre public qui apprécie notre proximité, soit pour le choix de livres, soit pour les retours organisés pour faciliter la circulation des documents. Nous avons le plaisir d'accueillir les enfants de l'école que nos enseignantes accompagnent chaque mois pour des séances de choix de livres ou DVD etc.

Courant novembre nous allons bénéficier de la dotation pour achats de livres et nous pourrons nous rendre dans notre librairie habituelle pour faire un choix pour des livres enfants, jeunes et adultes.

Nous pouvons aussi prendre en compte vos demandes que vous pouvez faire par internet, par messagerie électronique ou par téléphone.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre équipe Marie-Odile, qui sera pour nous une aide précieuse. Nous la remercions et nous vous redisons notre souhait d'étoffer un peu plus notre groupe. Nous sommes toujours demandeuses de bonnes volontés pour apporter de nouvelles actions pour dynamiser notre bibliothèque.

Nous ferons une pause pendant les vacances de Noël du 27 décembre 2017 au 6 janvier 2018 inclus.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

## **Petit rappel**

**Ouvertures** : mardi de 16 h 30 à 18 h  
vendredi de 17 h 30 à 19 h.

**N° de téléphone** : 04.77.76.81.96

**Email** : [bibliothequechatelneuf@orange.fr](mailto:bibliothequechatelneuf@orange.fr)



**Portail médiathèque** : <http://www.mediatheques.loireforez.fr/>

# SOU DES ECOLES

Pas de gros changements au niveau de notre association cette année.

L'an dernier nous avons :

- fortement participé financièrement au voyage scolaire des enfants (3 jours à Millau avec visite du viaduc, de micropolis et du reptilarium) et permis aux maîtresses de mener à bien ce projet
- financé les différents déplacements des enfants (réseau montagne,...), et offert les bonnets de bains pour la piscine
- offert des cadeaux pour les classes à Noël et le périscolaire
- organisé avec la municipalité l'illumination du sapin
- organisé la fête de carnaval, avec un spectacle de contes et un feu de joie
- offert un cadeau aux élèves qui quittaient l'école

C'est plus de **6 500 €** que notre association a mis à disposition des enfants et des maitresses

Comme d'habitude, ceci n'est possible que par la réussite de nos manifestations. La buvette du rallye et la marche du printemps. Le rallye s'est très bien déroulé, et une fois de plus nous saluons la forte mobilisation des familles et nous nous félicitons des bonnes volontés des parents. EN 2018 la marche aura lieu le dimanche 25 Mars. Nous comptons sur la plus grande présence des habitants de la commune, et vous garantissons le meilleur accueil sur nos ravitaillements !

Encore une fois nous tenons à remercier les autres associations de la commune avec qui nous collaborons régulièrement. Nous remercions également l'équipe des élus municipaux qui se battent pour maintenir l'école sur notre commune et qui continuent à améliorer les conditions d'accueil de nos enfants.



# CANTINE SCOLAIRE

L'association de la Cantine de Chatelneuf emploie une cantinière, Évelyne. Elle propose tout le long de l'année scolaire des menus équilibrés préparés le matin même et servis aux enfants à midi avec l'aide d'une voire de deux employées communales (selon le nombre d'enfants inscrits). Évelyne a toujours de très bonnes idées de menus et les confectionne avec brio. Ce n'est pas moins de 3553 repas qu'elle a réalisés durant l'année scolaire 2016/2017. L'ensemble des parents d'élèves la remercie pour son travail et son dévouement.

Des manifestations sont organisées au fil des mois afin de proposer un prix du repas raisonnable. En effet, outre la tenue de la buvette pour le rallye Montbrisonnais et la marche de printemps qui sont organisées conjointement avec le sou des écoles, la Cantine propose aussi des ventes de pizzas, des célèbres sirops Bigallet (en décembre et en mai/juin) et des galettes et brioches de l'Épiphanie (le dimanche 7 décembre 2018).

La cantine tient, par ailleurs, à remercier l'association LCMS pour leur don de pommes de terre récoltées au jardin communal.

Il est à noter que les repas ne sont pas seulement destinés aux enfants de l'école. En effet, vous pouvez commander à l'association vos repas (entrée, plat, fromage et dessert) qui doivent être récupérés à la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

La Cantine de Chatelneuf vous souhaite une très bonne année 2018.

Séverine Derory : 06 51 83 45 93

Alexandra Clairet : 07 82 77 68 49

Marie-Émilie Chazal : 06 70 87 29 82

Florence Couturier : 06 74 19 20 18



# ECOLE PUBLIQUE DE CHATELNEUF

La rentrée 2017 a été riche en changements pour les 44 élèves. Avec tout d'abord le retour à la semaine à 4 jours, les élèves ont désormais classe les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 16H30.

Ensuite, trois nouvelles enseignantes ont été nommées sur l'école : Nicole Junier, directrice, pour la classe de CE2 /CM1/CM2, Sophie Collange et Stéphanie Liehn pour la classe de MS/GS/CP/CE1.

Enfin, les deux classes ont été réaménagées au rez-de-chaussée, laissant la pièce à l'étage pour la salle de repos et la garderie.

Cette année, parmi les projets il y aura la création d'une chorale d'enfants. Afin d'accompagner et d'aider les enseignantes à mener à bien ce projet fédérateur pour les deux classes, un professeur de musique interviendra 10 à 12 séances pour un travail de technique vocale, de justesse et de mise en place avec les parties instrumentales. Une représentation devant les familles sera l'aboutissement du travail.

Les deux classes sont inscrites à l'opération Livre Elu. Ils travailleront la lecture / compréhension à partir d'un corpus de cinq ouvrages sur le thème de l'humour. A l'issue des lectures ils devront élire un livre, comme leur préféré.

Un projet sur le thème de la ville ainsi qu'un travail avec les Ecoles du Réseau Montagne devraient également être menés dans l'année.

Les enfants se rendront toutes les 3 semaines à la bibliothèque du village où ils pourront emprunter des livres.

Enfin, le cycle piscine débutera en janvier pour les élèves du CP au CM1.



# CLUB DU 3° AGE - CHATELNEUF

Pour cette saison 2016-2017, suite à l'assemblée générale, le bureau a été renouvelé et les cotisations restent inchangées.

Un repas de Noël a eu lieu, nous avons également partagé la galette des rois.

En commun avec le club de l'amitié de St Bonnet le Courreau, nous sommes allés voir un joli spectacle au « cabaret élégance » ainsi que faire la visite de « la boîte à cakes ».

En fin de saison, nous avons fait un repas à Montarcher, tous les adhérents étaient présents malgré la chaleur.

Fin juillet, journée détente à St Bonnet et à cette occasion nous avons partagé le gâteau pour les 40 ans de leur club de l'amitié.

Le club est offert à tous ceux qui veulent nous rejoindre avec plaisir.

Le club du 3° âge de Châtelneuf vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.



# Association Loisirs et Cultures du Mont Semiol

L'année 2017 se termine et notre association garde son dynamisme en proposant autant de sorties et d'activités variées, pour un nombre d'adhérents stable. Le seul regret est le faible pourcentage d'habitants de Châtelneuf ; alors n'hésitez pas à venir découvrir et partager avec LCMS, la feuille de chou est là pour vous informer !

Ainsi, cette année encore, il y a les ateliers permanents : marches, vannerie, tricot, yoga, et bien sûr notre jardin. Depuis septembre, une nouveauté : une série de cours de sophrologie a été proposée et sera renouvelée dès le printemps prochain. Ponctuellement, nous avons eu : fabrication de pâtes, pliage de serviette, yoga pour enfants et idée cadeau de Noël ; et nos traditionnels jeux de société des dimanches d'hiver.

Les sorties découvertes ont été variées : compagnie Cabaret, théâtre, café-théâtre, cinéma, concerts divers (polyphonies corses, fanfare Zibeline), comédies musicales (Starmania et Notre-Dame de Paris).

Notre traditionnelle marche sur deux jours a eu lieu fin juin ; et notre sortie d'automne nous a conduit à Firminy à la découverte du site Le Corbusier.

L'évènement majeur de l'année a été notre sortie sur deux jours cet été dans le Cantal, à la fête de la gentiane à Riom es Montagne.

Amitié et Convivialité sont toujours au rendez-vous, les souvenirs et anecdotes restent, et les liens se tissent.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous invitons à notre assemblée générale début janvier.

Toute l'équipe LCMS vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.



# Club Sportif des Hautes Chaumes

Le Club Sportif des Hautes Chaumes représente les communes de St Bonnet, Sauvain, Châtelneuf et Roche.

Notre bureau enregistre l'arrivée d'Emmanuelle Dupuy à la trésorerie car Pierre a souhaité passer la main. Nous le remercions sincèrement pour le travail de qualité qu'il a accompli.

Et puis aussi un immense merci à Damien pour toutes ces années d'entraînement, d'encadrement, de disponibilité.

Nous avons pour cette saison 125 licenciés répartis en 7 équipes :

- des U9 nés en 2009, U11 nés en 2007, U13 nés en 2005
- une équipe féminines formée de 18 joueuses
- deux équipes seniors et une foot loisir

Les entraînements seniors sont les mardis et vendredis soir ; les jeunes s'entraînent le mercredi en début d'après midi. Un entraînement spécial gardien de but a lieu une semaine sur deux le vendredi.

Le club est à la recherche de jeunes pour venir renforcer ses équipes ainsi que de volontaires pour assurer l'encadrement dans une bonne ambiance.

Cette année nous avons malheureusement été victimes de graves dégradations dans nos vestiaires avec notamment un vol important de matériel ! Il est dommage de s'en prendre volontairement au club et de priver ainsi jeunes et moins jeunes de matériel afin qu'ils puissent pratiquer un loisir.

Fort heureusement les communes de St Bonnet et Sauvain ont pu nous aider financièrement, de même que la commune d'Essertines pour le prêt du stade et des vestiaires l'hiver, ce qui nous permet d'assurer les rencontres, car nous avons une certaine pression du district de la Loire qui nous oblige à assurer un calendrier hivernal assez intensif.

Nous en profitons donc pour remercier vivement les municipalités pour leur aide, sans laquelle nous ne serions plus présents au niveau football, ainsi que les sponsors car leur parrainage est un soutien capital.

Bien entendu, les personnes qui désirent rejoindre le club pour jouer ou nous aider seront bien accueillies. Les prix des licences débutent à 48 euros pour les plus jeunes, alors n'hésitez pas et venez nous voir les samedis et dimanches sur les bords du terrain, vous serez les bienvenus.

De plus, nous avons l'intention de reconduire la soirée du club le samedi **13 janvier 2018**.

Un bal est aussi programmé le **7 avril**.

**Pour terminer, l'ensemble du club vous souhaite de vivre une très belle année 2018.**



# Association des Jeunes de Châtelneuf

Une année encore bien chargée s'achève pour le Club des Jeunes.

Pour débiter cette année 2017, nous avons réalisé notre second concours de belote qui s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur ! Cette manifestation nous a permis de réunir 100 joueurs.

Ensuite, notre assemblée générale du 10 février 2017 permet de comptabiliser le nombre d'adhérents à 26, comme l'année précédente, avec le recrutement de 6 jeunes contre le départ de 6 membres actifs.

Nous avons poursuivi avec notre soirée annuelle du printemps qui s'est déroulée dans une ambiance festive. Cette dernière a rassemblé les châtelards ainsi que les personnes des communes environnantes autour d'un repas préparé par le Carrée des Lys.

C'est sous le soleil du mois de juillet, que nous avons pique-niqué à Montverdun et que nous avons terminé la journée à la fête patronale de Marcilly. Cette journée remplie de bonne humeur a maintenu la convivialité du groupe avant l'évènement majeur : la fête patronale.

Organisée en collaboration avec le comité, les préparatifs des trois jours de fête furent intenses ! Nous avons commencé les festivités le vendredi soir par un repas organisé par le comité des fêtes. Le week-end a continué par notre habituel concours de pétanque qui connu un franc succès cette année encore avec 82 doublettes ! Un bal des jeunes animé par la sono Excep'son 42 a clôturé cette journée. Le dimanche nous avons revêtu nos tenues de marins lors du défilé des chars fleuris sur le thème « Métiers » puis nous avons servi l'apéritif. La fête s'est conclue par la célèbre potée ainsi qu'un bal des familles.

Cette importante manifestation est pour nous la dernière de 2017 mais nous préparons déjà notre concours de belote qui se tiendra le 27 janvier 2018 à la salle des fêtes où nous vous attendons nombreux !!!

Nous remercions toutes les personnes présentes lors des manifestations ainsi que celles qui nous ont aidés au bon déroulement de celles-ci.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition si vous souhaitez prévoir une après-messe lors de la perte d'un de vos proches.

Nous convions tous les jeunes de la commune ayant 14 ans et plus à s'inscrire lors de notre assemblée générale dont la date vous sera communiquée prochainement.

Les membres de l'Association des Jeunes de Châtelneuf se réunissent pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une **BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018 !!!!**



# COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de chatelneuf tient à vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2018 à l'ensemble des habitants.

Les membres de l'association se sont mobilisés toute l'année afin d'organiser la fête patronale où la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Le vendredi débutait par le jambon à la broche cuit au feu de bois sous la surveillance de Pascal, plus de 300 assiettes ont été servies.

Le samedi après midi le concours de pétanque a été une fois de plus un succès, il a été suivi par le bal des jeunes. Je tiens à remercier les membres du club des jeunes et son bureau pour la très bonne entente avec le comité lors de la fête patronale.

Le dimanche fût animé comme à l'accoutumée par les chars fleuris où l'imagination de chaque village a permis de concrétiser un défilé dont la renommée n'est plus à faire et soyez en remerciés.

La soirée continuait avec la célèbre potée de chatelneuf toujours aussi bonne grâce à notre équipe potée, qui passe beaucoup de temps pour la préparer et je leur dit un grand merci.

Je tenais aussi à remercier tout les bénévoles pour leur aide précieuse, la municipalité pour leur aide logistique, ainsi que nos conjoints pour leur soutien.

Le comité des fêtes est un lieu convivial il a besoin d'idées et de bénévoles pour avancer c'est pour cela que toutes les personnes sont les bienvenues.

Le comité est prêt pour de nouveaux défis en 2018 et vous communique les dates à retenir:

- 17 février Repas dansant
- 10 juin concours de pêche
- 24,25 et 26 août fête patronale

Tous les membres du comité comptent sur vous tous pour cette nouvelle année. Et tiennent à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent tous leur vœux de bonheur pour 2018.

Le président  
Duchez Norbert



# ETAT CIVIL



## Mariages

Emilien DESCHAMPS et Amélie MORLEVAT, domiciliés à SAUVAIN au Bourg - Mariés le 29 juillet 2017 à Châtelneuf

## Naissances

Corentin ARNAUD, fils de Hervé ARNAUD et de Audrey COMBIER domiciliés à Sollègue

Né le 04 mars 2017 à Saint Priest en Jarez



Eloy, Jean, Michel MARCOUX, fils de Rémy MARCOUX et de Cindy BADEL  
Né le 14 mars 2017 à Montbrison



Ophélie, Marie JAMBIN, fille de Nicolas JAMBIN et de Jessie MONTET  
Née le 03 septembre 2017 à Montbrison

## Décès : Actes , Transcriptions et Inhumations

### **TRANSCRIPTION DE DECES**

Jeanne PALMIER épouse de Marcel MEUNIER décédée le 12 février 2017

### **DECES**

Jean-Michel FRADET, décédé à Fraisse à Châtelneuf ; le 07 juillet 2017

### **INHUMATION**

Mme Francine FAVERJON née GUILLOT, décédée à Montbrison le 21/11/2017, inhumée à Chatelneuf le 27/11/2017





Bonnes fêtes de fin  
d'année à tous.

Les Vœux du maire auront lieu  
Le 7 janvier 2018 à la salle  
associative. Tous les habitants sont  
cordialement invités.